



Mission accomplie pour Chantal Cauquil (Lutte ouvrière)

Chantal Cauquil, membre du parti Lutte Ouvrière, est repartie hier en métropole. Elle était présente à Mayotte depuis vendredi pour récupérer et distribuer partout sur l'île les professions de foi de Nathalie Arthaud, porte-parole du parti et candidate aux élections présidentielles. Soit 740 kgs (!) de documents.

En raison d'une difficulté rencontrée par le transporteur, les professions de foi n'ont ainsi pas pu être livrées à la préfecture avant le lundi 10 avril à 12h, la date butoir. Cette dernière n'a donc pas pu mettre sous pli les professions de foi de Nathalie Arthaud avec celles des autres candidats. Les 80 000 électeurs mahorais ne recevront donc pas par courrier les professions de foi de la candidate communiste.

Flash infos

MAYOTTE

■ AVRIL 2006

IL Y A 10 ANS...

■ Rivo condamné

Ce mercredi matin les quatre personnes interpellées lundi pour jets de pierres sur la police devant la permanence du député, ainsi que Rivo, interpellé mardi, comparaissaient devant le tribunal de première instance. Parmi les quatre jugés pour jet de pierres, un n'était pas instituteur et a affirmé n'avoir fait que passer au mauvais endroit au mauvais moment. Il a été relaxé. Les trois autres sont instituteurs et manifestants depuis le début, tous ont reconnu avoir assisté à des jets de pierres vers les policiers et leurs véhicules mais ont affirmé ne pas y avoir participé et avoir certainement été pris pour d'autres dans la confusion.

Le seul m'zungu du groupe s'est vu reproché d'avoir résisté violemment lors de son arrestation. Pour sa défense ; il a précisé que la violence de l'interpellation ne venait pas de lui. Il a pourtant été reconnu coupable et condamné à 2 mois d'emprisonnement dont un mois avec sursis et mise à l'épreuve. Il sera donc suivi pendant 12 mois par le juge d'application des peines et devra suivre un stage de citoyenneté. Si tout se passe bien il n'effectuera pas ce mois d'emprisonnement. Il doit quand même subir un mois ferme mais n'a pas été transféré à la prison tout de suite après le procès. Les deux autres ont éga-

lement été reconnus coupables et condamnés à 15 jours d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve selon le même principe. Ces condamnations ne seront pas inscrites au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire et donc non visible pour leurs employeurs.

Le secrétaire général du SE CGT Ma, Rivo, était accusé de menaces sur le directeur de l'école primaire du manguiier le 20 mars et menace sur un instituteur de cette école le 4 avril, ainsi que d'entrave à la liberté du travail. Au sujet des deux premiers chefs d'accusation, les témoignages ont permis d'établir que Rivo n'était pas l'auteur des menaces.

Il a au contraire tenté de rétablir le plus possible le calme selon les témoins.

Il a, en revanche, été condamné pour entrave à la liberté du travail à 15 jours d'emprisonnement avec sursis mise à l'épreuve.

Un jugement condamné par l'intersyndicale et l'avocat maître Kondé comme étant le procès d'un mouvement de grève et non d'un homme. Rivo fera appel de la décision, de même que l'instituteur m'zungu.

■ "Français à mayotte ! Étrangers à la réunion"

Une centaine d'étudiants et de femmes mahoraises réunies à l'initiative de l'Association des étudiants mahorais et du Collectif des

Mahorais de la Réunion ont défilé ce mercredi matin à Saint-Denis, de la délégation du conseil général de Mayotte à la préfecture. Banderoles, pancartes et drapeaux tricolores montraient la détermination des manifestants de se situer vis-à-vis des ressortissants comoriens et d'affirmer leur volonté de bénéficier des mêmes droits que leurs compatriotes réunionnais ou métropolitains. Objet du courroux des Mahorais : la lenteur d'un "machin administratif" baptisé Commission de révision d'état civil (Crec) chargé d'informatiser et de normaliser l'état-civil des Français originaires de Mayotte. Seulement voilà, à l'usage et de la lenteur de "cette machine à gaz", "on s'est rendu compte qu'en cas de contestation ou d'explications à donner pour justifier son état civil, il valait mieux être sur place à Mayotte".

D'où les questions posées par ces étudiants battant le pavé jusqu'à la préfecture : pourquoi les Français originaires de Mayotte n'ont-ils pas le droit de renouveler leurs papiers de justification de leur identité à la Réunion ? Et sans papier pas de possible voyage à Mayotte et risque de se faire passer pour un clandestin dans son propre pays. Sans papier, impossibilité pour ces étudiants de passer examens et concours ou poursuivre leurs études à l'extérieur.